

Département de
SEINE ET-MARNE

Arrondissement de
PROVINS

VILLE DE LA FERTE GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DECISION DU MAIRE

Décision N° 34/2023

**OBJET : Avenant n°2 au Bail commercial – Régularisation du prix des loyers -
Hôtel d'entreprise – Société JFG -**

Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de Commerce et notamment ses articles L.145-1 et suivants,

VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi « PINEL »,

VU la délibération n°68/2020 du 1^{er} septembre 2020, reçue en Préfecture le 3 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

VU la délibération n°122/2020 du 15 décembre 2020 relative à la révision des baux commerciaux,

VU la décision n°04/2023 en date du 17 février 2023 relative au bail commercial de l'Hôtel d'Entreprise de la société de

VU le bail initial annexé à la décision n° 04/2023 rédigé en son **article 1.2** que le bien loué est composé de 4 cellules,

VU la décision n°05/2023 en date du 20 février 2023 relative à l'avenant au bail commercial pour la modification des prix des loyers les 6 premiers mois,

CONSIDERANT que le montant des loyers indiqués dans le bail initial à l'**article 4.1** correspond au prix unitaire d'une cellule,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'indiquer le prix global des loyers pour les 4 cellules en tenant compte de la décision n°05/2023,

DECIDE

Article 1er : De modifier et détailler comme suit le prix des loyers pour les 4 cellules d'une superficie totale de 480 m² portant la lettre G, inscrit à l'article 4.1 du bail annexé à la présente :

- 400 € HT les 3 premiers mois
- 1 200 € HT les 3 mois suivants
- 1 600 € HT les 6 mois suivants
- 2 000 € HT au bout d'une année

A chaque échéance, s'ajoutera la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20%.

Article 2 : Le bail est conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2023.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion et affichée conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 complété du décret n°2021-1311 portant réforme des règles de publicité.

Article 4 : La présente décision sera portée au registre des délibérations et transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet conformément à l'article L.411-7 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Le Directeur Général des Services et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 8 : Ampliation :

- Madame la Comptable Publique
- Directeur Général des Services
- Service Comptabilité
- Notifié à :

Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental



Date décision : 23/10/2023

Date de transmission au contrôle de légalité : **25 OCT. 2023**

Domaine d'intervention : 3.3 locations

Date de mise en ligne : **25 OCT. 2023**